PS Suisse: Résolution du A. Arezina, D. Gähwiler, T. Langnegger, M. Meyer, M. Reynard, R. Ruiz, N. Schocher, C. Wermuth approuvée par l'Assemblée des Délégué(e)s, le 16 avril 2016 à La Chaux-de-Fonds



« POUR UNE POLITIQUE ÉGALITAIRE ET FAMILIALE PROGRESSISTE : POUR ENFIN ALLER DE L'AVANT ! »

C'est grâce au combat de plusieurs décennies mené par des forces progressistes qu'une protection de la maternité de quatorze semaines est garantie depuis 2003. Le père ou la partenaire continue de ne se voir accorder légalement qu'un jour de congé lorsqu'un enfant vient au monde. On ne pourrait pas cimenter plus efficacement les attentes traditionnelles (et stéréotypées) liées au genre masculin ou féminin : la femme comme mère à la maison, l'homme comme soutien de famille au travail. Depuis l'introduction de l'assurance maternité, la Suisse mène certes des discussions sur l'extension de ce type de mesures à un congé de paternité, voire à un congé parental, mais rien n'a changé jusqu'à présent. Vu les proportions majoritaires des partis de droite et conservateurs sous la Coupole, rien ne se passera non plus au Parlement dans un proche avenir.

Ce refus de voir la réalité en face (déni de réalité) est un affront infligé aux jeunes parents et constitue un certificat d'indigence pour la politique égalitaire dans ce pays. D'une part, c'est sur les femmes que continue de peser le risque principal sur le marché du travail. En cas de grossesse, elles sont absentes au moins quatorze semaines, le père sans congé de paternité seulement un jour. D'autre part, pour les couples qui ne peuvent pas se permettre de congé non payé, cela complique considérablement le partage égalitaire du travail éducatif et de prise en charge (dans la famille).

L'introduction d'un congé parental constitue un sujet brûlant depuis longtemps et il est urgent et impératif de répondre à ce besoin par des actes pour des raisons de politique égalitaire, économique, familiale et sociale. Ce sont justement les familles (de) jeunes qui veulent se répartir le travail éducatif et de prise en charge (dans la famille) de façon égalitaire. C'est pourquoi les grandes entreprises et les sociétés innovantes commencent dans toute la Suisse à développer leurs réglementations ayant trait à la paternité. Les PME en sont pour leurs frais : à elles seules, elles ne peuvent pas financer le congé de paternité et encore moins le congé parental. Il faut introduire une réglementation légale, comme cela a été fait dans de nombreux pays il y a plusieurs années déjà. Notre vision politique reste en la matière un congé parental étendu et flexible répondant aux exigences liées à l'égalité vécue au quotidien.

Voilà pourquoi nous demandons la prise en compte ou/et la concrétisation des points suivants :

- Le PS Suisse salue et soutient activement l'initiative populaire pour un congé de paternité de quatre semaines qui doit être lancée en mai 2016 par Travail.Suisse, Alliance F, Pro Familia, Männer.ch et d'autres organes ou associations.

- Le PS Suisse conçoit cette initiative comme une première étape « pragmatique » à laquelle d'autres doivent impérativement faire écho. La Suisse doit enfin se doter de l'infrastructure sociale lui permettant de répondre aux besoins des modes de vie modernes ancrés dans le 21° siècle Le PS Suisse s'efforce par conséquent de définir une vision globale pour une politique égalitaire et familiale progressiste.
- Le Comité directeur va veiller à la bonne réalisation de ces deux objectifs. Il présentera les exigences liées à cette vision lors de l'Assemblée des délégué-e-s qui se tiendra au plus tard au milieu de l'année 2017.

Requérant-e-s:

- 1. Andrea Arezina, PS Baden
- 2. Daniel Gähwiler, vice-président PS canton de Lucerne
- 3. Tobias Langenegger, député au Grand Conseil, PS Zurich
- 4. Mattea Meyer, conseillère nationale, PS Zurich
- 5. Mathias Reynard, conseiller national, PS Valais romand
- 6. Rebecca Ruiz, conseillère nationale, PS Vaud
- 7. Nathan Schocher, coprésidente AG Égalité
- 8. Cédric Wermuth, conseiller national, PS Argovie

Cosignataires (par ordre alphabétique):

Abdelaziz Amr, Bächler Thea, Bär Linda, Bashkim Rexhepi, Bauer Andrea, Baumann Christoph, Baumgartner Beda, Beeler Kathrin, Berlinger-Bolt Guido, Biegel Felix, Birchler Felix, Blättler Andrea, Boesch Christian, Bonanomi Gian Luca, Brander Simone, Budmiger Marcel, Candan Hasan, Caviezel Conradin, Cuénod Tim, Demarmels Carol, Dissler Sebastian, Dünki Michèle, Dürr Miriam, Erni Jonas, Gauch Yannick, Graf Davy, Greuter Beatriz, Grieder Annette, Grob Annina, Haberstich Peter, Haller Barbara, Heggli Roman, Höhener Fabio, Hollinger Brigitte, Horrer Lukas, Hunziker Nora, Hunziker Lelia, Kistler Marco, Klausener Christina, Knobel Benedikt, Koller Adil, Kopp Daniel, Kraft Michael, Kramer Dominik, Krauer Rezia, Küchler Micha, Lempert Lewin, Markic Luka, Marti Min Li, Masshardt Nadine, Moretti Dimitri, Müller Reto, Oberholzer Susanne, Oertle Daniela, Perl Andri, Pfister Martin, Pult Jon, Rhinisperger Selena, Ribi Carol, Rieder Fabian, Roncelli Evaristo, Rüegger Stefan, Rüsi Monika, Schaub Hans-Peter, Schläfli Nina, Schüpbach Kristina, Schwiter Karin, Siegenthaler Edith, Soldati Claudio, Sorgo Maria, Stampfli David, Steger Felix, Steiner Jonas, Stoll Meret, Strub Jean-Daniel, Tobler Marcel, Urech Beni, Vock Florian, von Wartburg Käthi, Wacker Pascal, Wagner Franziska, Wey Natascha, Wicki Monika, Wittlin Stefan, Wüthrich Adrian, Wyler Rebekka, Wyss Sarah, Zwicky Roman